



SECTION



VAR

Syndicat **Force Ouvrière DGFIP** – Section du Var
place besagne 83000 Toulon
Tél fixe : 04-94-03-82-90
Tél portable : 06-88-37-36-97
mail : fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>

CTL des 11 et 14 janvier 2022 Compte Rendu

Déclaration liminaire de **FO-DGFIP83** [ci-contre](#).

Suite à notre déclaration liminaire, M. le Directeur est bien sûr en désaccord total avec les conclusions de FO concernant le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) que nous considérons comme un ersatz. Réponse de celui-ci : « c'était une anomalie de rester sur l'ancien réseau » qui selon lui et sans ironie bien sûr « ne pouvait pas assurer un service public de qualité ».

Nous ne sommes vraiment pas dans le même monde !

Au sujet du télétravail, selon un document fourni par la Direction en séance (suite à notre demande en déclaration liminaire), pratiquement 55 % des agents de la DDFIP du Var sont soumis au régime du télétravail (1 j minimum). Selon la Direction locale, nous serions meilleurs en comparaison des moyennes nationales ou de celles des Directions voisines.

La Direction ne comprend pas les observations de **FO-DGFIP83** sur le télétravail (qui révélait dans sa déclaration liminaire une approche à géométrie très Variable de l'application des règles sur le télétravail), puisqu'elle n'applique que la déclinaison de la politique nationale. C'est pourquoi, annonce la Direction, le caractère obligatoire du télétravail est de 3 jours, 4 jours si c'est possible, dès lors que la nécessité de service n'est pas altérée.

Pour information, dans le Var, sur un effectif de 1210 agents :

10,83 % télétravaillent 1 j
18,10 % télétravaillent 2 j
18,35 % télétravaillent 3 j
5,87 % télétravaillent 4 j

Les chiffres (fournis en séance suite à notre demande) sont éloquentes, même en tenant compte du délai de validation dans Sirhius et d'une éventuelle montée en puissance après la 1^{re} semaine d'application...

Pour **FO-DGFIP**, la santé des agents est bien évidemment une priorité !

Cependant, comme mentionné dans notre déclaration liminaire :

**En tous domaines, il convient de respecter les choix de chacun,
de ne pas stigmatiser, de ne pas contraindre, de ne pas sanctionner !**

1 – Fermeture des caisses en numéraire dans le cadre du plan de suppression des espèces à la DGFIP (information)

FO-DGFIP83 s'est largement exprimé sur ce sujet en déclaration liminaire.

Il ne reste donc depuis le 01/01/2022 que deux caisses résiduelles dans le Var (SIP de Toulon et Draguignan), plus Var amendes (caisse spécifique), liées aux implantations des tribunaux judiciaires.

Toujours provocateur, le DDFIP indique : « Heureusement qu'il existe cette contrainte, sinon il n'y aurait plus du tout d'espèces » !

Au regard des délais de traitement effectués par les buralistes et des majorations appliquées pour les retards (exemple : les amendes payées au dernier moment mis batch à J+1 et J+2), la Direction attend la note écrite de la DG pour trouver les solutions adéquates.

FO-DGFIP est intervenu concernant le paiement sans contact impossible dans nos services (évolution à venir !) et sur l'absence de QR code sur une partie des avis des sommes à payer. La Direction fait du déploiement du PES ASAP une priorité.

Dans les 2 SIP, une méthode pédagogique (supports, éléments de langage) est déployée afin d'orienter les usagers vers les 210 points de paiements de proximité du Var.

En effet, le paiement chez les buralistes, c'est « chouette » pour la Direction : « l'amplitude horaire est plus grande, ils sont ouverts 6 j/7... c'est irréfragable ! C'est une plus-value pour les citoyens !!! »

Franchement, la conception du service public a sacrément changé à la DG et à la DDFIP du Var, et chacun appréciera. **FO-DGFIP** ne cesse de le répéter : un bureau de tabac n'est pas un service public et le zéro cash est un pur abandon de mission !!

Entre nous, la DG a fait quand même tout pour ça en réduisant de manière drastique l'amplitude de l'accueil au public et en supprimant 20 000 emplois en 10 ans !

De plus, dixit le DDFIP, « la gestion du numéraire n'a aucune valeur ajoutée, il faut être efficace. Car le service public a un coût. Et la recherche de l'efficacité vise à diminuer ce coût ! »

Pour **FO-DGFIP**, ces propos sont inacceptables ! Nous sommes une administration socialement et économiquement rentable, et cette logique purement budgétaire révèle un manque de vision globale pour le moins surprenant !

Alors messieurs les décideurs, laissez-nous nos missions et rendez-nous nos emplois !

2- Brigade « Programmation-Vérification-Reouvrement » (PVR), Brigades affaires complexes (BAC) : bilan et extension (information)

Côté Est, un bilan sur l'expérimentation de la 1ère BDV, dite PVR, a été présenté. Il semblerait que tout aille bien. Les résultats semblent satisfaisants mais restent cependant à consolider.

Cette PVR est donc étendue et devient désormais, à l'Est comme à l'Ouest, la BAC (brigades des affaires complexes). Selon la Direction, les affaires complexes relèvent de thèmes comme la fiscalité internationale, la fraude aux recettes et tous thèmes patrimoniaux affectant le dirigeant.

Cette mise en place en mars 2022 concernera un programmeur du PCRP Ouest Var, un du PCE Ouest Var, un de la BCR, et un cadre du PRS qui assurera la liaison avec les vérificateurs et le chef de service de la 5^e Brigade.

La Direction ne parle pas de détachement, chaque membre (au forfait horaire désormais) restant toujours dans son service mais contribuant à l'objectif de la BAC. L'idée est que les programmeurs PCE, PCR et BCR continuent leurs missions. Par exemple, le programmeur PCE continuera à faire du contrôle fiscal externe (au moins 1) tout en contribuant à l'alimentation de la BAC.

Un bloc de formation professionnelle est prévu.

FO-DGFIP83 a émis des doutes quant aux charges portées sur ces programmeurs, au vu de la complexité des affaires, l'aspect chronophage des programmations limitant leur temps consacré à la gestion courante de leurs services d'origine.

3- Nouveau réseau de proximité : modification de l'assignation de l'EHPAD de Grimaud (information)

Cet EHPAD, faisant l'objet d'une « fusion absorption » par le Centre Hospitalier de Saint-Tropez, sera assigné en 2022 sur la Trésorerie Hospitalière au lieu de la Paierie Départementale.

FO-DGFIP83 a une nouvelle fois alerté la Direction sur la situation de la Trésorerie Hospitalière et de la Paierie Départementale. Le DDFIP partage partiellement nos préoccupations (les enjeux sont importants !)

Mais les charges de travail dénoncées par FO-DGFIP sont exponentielles. De plus, l'arrivée de stagiaires, de contractuel(le)s non formé(e)s entraînent des difficultés d'adaptation et de tutorat.

La Direction indique qu'elle n'y est pas insensible et qu'elle prend en compte ces difficultés.

Elle semble consciente des tensions existantes, suite à la concentration des budgets, des transitions, du quotidien de ces services. Cependant, elle met en avant une dynamique très favorable des relations entre la DDFIP et le Conseil Départemental (ce qui a conduit à une baisse des délais de paiement des marchés) et se félicite de l'étalement des transferts de budget à la TH, ce qui a permis une meilleure absorption de ces nouvelles tâches.

Attention cependant à ce que le tourbillon ne se transforme pas en tourmente, comme dans l'ensemble des nouveaux SGC...

4- Mise en place de l'espace Coworking à Grimaud (information)

Concernant le salon «Workspitality», écoeuvante novlangue (cf déclaration liminaire), l'idée est de créer un espace hybride, un espace de travail avec des bureaux réglables, des chaises, et doté d'équipements informatiques et d'un petit salon de convivialité. Le reste de l'espace sera aménagé en « flesk desk » c'est-à-dire de bureaux non nominatifs et de caissons individuels.

La Direction a accueilli les agents sur site, et leur a fourni sac à dos et trolley.

Présence et effectifs : après une enquête indicative, 26 agents sur 35 seraient intéressés par le co-working, entre 6 et 13 agents pourraient occuper cet espace en même temps.

Suite à la question de **FO-DGFIP83** concernant le nettoyage, la Direction n'a pas prévu de renforcement du protocole ! **FO-DGFIP83** n'a pu que s'étonner au vu du contexte particulier et surtout du partage du mobilier !!

Pour la Direction, le contrat classique de 3 jours est suffisant. Des lingettes seront fournies : aux agents d'être responsables et de nettoyer claviers, meubles, etc. après leur passage.

De là à ce que l'on nous demande aussi de passer l'aspirateur ou de vider nos poubelles...

Au plan sécuritaire, chaque agent aura une clé pour ouvrir le portail d'entrée, puis un badge.

Il sera demandé à veiller à ce qu'aucun agent ne reste isolé. À ce sujet, la Direction nous assure que cette situation a été anticipée suite au sondage réalisé auprès des agents concernés et aux planning de présence mis en place.

Voici donc ce que certains espèrent être l'avenir de la DGFIP !

Déshumanisation totale, repli des agents sur eux-mêmes, aucun collectif...

Pour **FO-DGFIP**, c'est **NON** !

5- Projet « accès aux notaires au fichier immobilier » : ouverture et déploiement (informations)

L'ANF, accès des notaires au fichier immobilier, sera mis en place le 15/02/2022 dans les 2 SPF du Var, Toulon et Draguignan. Les demandes de renseignements feront l'objet d'un traitement automatisé. Promis, juré, pas d'emplois fléchés, c'est-à-dire pas de suppressions d'emplois, en tout cas, pas avant le 1^{er} septembre 2023.

Dans le cadre éventuel d'une augmentation de ces demandes juste avant la bascule, la Direction prévoit une solidarité intra-service, où les agents attirés à la publication du fichier immobilier viendraient donner un coup de main à ceux affectés au traitement de ces demandes. L'EDR ne serait appelée en renfort qu'en dernier lieu. À l'issue du déploiement de l'ANF, les collègues des réquisitions viendraient en partie en renfort sur le fichier.

La Direction égratigne au passage certaines « déclinaisons organisationnelles propres à ces services, responsables du retard » !! Il reste une « marge d'efficacité » !

Cependant, **FO-DGFIP83** souligne les difficultés d'accès à la formation professionnelle (théorique et/ou dans le cadre d'un tutorat) sur certains sites et l'éventualité d'une course à la statistique bien prégnante, corollaire d'une détérioration de la qualité des travaux engagés !!

La Direction botte en touche, pointe même du doigt certains collègues et leur rendement (suite à la remontée des indicateurs d'activité globale et individuelle).

Il est vrai que tous les actes sont faciles à traiter !!!! A force de vouloir ne voir que les quotas, la Direction en oublie la réalité du métier !

6- Revue des règlements intérieurs des horaires Variables (vote)

La Direction rappelle la demande des organisations syndicales, au nom des agents de l'aire Toulonnaise, de pouvoir commencer dès 7 h, notamment à cause des travaux réalisés sur l'autoroute entraînant d'énormes bouchons.

Habité par un opportunisme ambiant, le DDFIP en profite pour remettre à plat les plages fixes et Variables ainsi que les amplitudes horaires de l'ensemble des postes du département, afin d'être en conformité avec le protocole national. Ah, le national, quand ça vous arrange ...

FO-DGFIP83 a rappelé que les agents toulonnais avaient juste demandé la prise en compte d'une situation particulière et non de remettre en cause tous les horaires sur l'ensemble du département du Var !! Que l'éloignement des agents suite aux restructurations liées au NRP pouvaient aussi être prises en compte par l'octroi de ces horaires !!

Car de ce fait, les acquis et même les votes récents par les collègues de certains sites (plage fixe de 13h30 à 15h30) sont purement balayés.

Selon la Direction, il est inconcevable qu'un fonctionnaire quitte son service à 15H30, et même en commençant à 7 h, il aura juste fait ses heures !!

ET ALORS ? Il serait donc devenu obligatoire de travailler plus ?

Quand on vous dit que la maison DGFIP ne repose que sur l'exemplarité de ses agents qui continuent de compenser les moyens qu'on leur refuse et que **le volume des heures écrêtées et des congés non pris dépasse chaque année le volume des suppressions d'emplois !**

L'habitude semble acquise dans le Var !

*L'ensemble des organisations syndicales ont voté **CONTRE**, le CTL a donc été convoqué de nouveau le vendredi 14 janvier 2022 sur cette question.*

Dans l'intervalle, l'intersyndicale a envoyé une **lettre ouverte** au DDFIP ([lire ci-contre](#)).

Lors de cette reconvoction, le DDFIP nous a assuré ne pas être en recherche d'opposition avec les agents et les organisations syndicales. Mais que, suite aux restructurations liées au NRP et à la stabilisation attendue du réseau jusqu'en 2026 (ben voyons !) et compte tenu des difficultés liées aux travaux de l'A57, une harmonisation des règlements intérieurs des horaires Variables en conformité avec le protocole national sera soumis au vote des agents du département.

3 votes seront proposés :

- un sur l'amplitude des horaires,
- un sur les possibilités de plages fixes du matin,
- un sur celles de l'après midi.

2 spécificités seront prises en compte :

- celle du SGC de Brignoles qui conservera ses horaires actuels jusqu'à son installation au centre des Augustins (mais les agents participeront évidemment au vote concernant leur futur site),
- et celle du SGC de Hyères, dont le bâtiment n'ouvre qu'à 7h30.

Ces votes seront réalisés après la période contrainte actuelle, pour une mise en application au 01 avril, si possible.

Le DDFIP ne souhaite définitivement pas faire preuve de tolérance concernant ces horaires. Il ne veut absolument pas déroger à la règle du droit en permettant le maintien des plages fixes dérogatoires des 5 sites ayant à ce jour l'autorisation de terminer à 15h30.

*Sans surprise, la totalité des OS ont confirmé leur vote **CONTRE** initial !*

7-Ponts naturels 2022 (vote)

Le calendrier de l'année 2022 offre trois ponts naturels.

Le DDFIP soumet les 3 potentialités au vote du CTL, les services étant fermés aux agents et au public :

- Le vendredi 27 mai
- Le vendredi 15 juillet
- Le lundi 31 octobre.

Le premier sera financé par l'autorisation d'absence exceptionnelle accordée par le ministre en remplacement des « journées comptables. »

FO - CFDT-CFTC: : Pour

CGT : Contre

Solidaires : Abstention

8- Questions diverses

FO-DGFIP a souhaité interroger la Direction sur le site de Fréjus-Tassigny. En effet, suite à la visite des OS et la remontée des agents, le ratio m2/agents des espaces alloués à la DDFIP est nettement inférieur aux normes en vigueur !

Pour la Direction, il n'y a aucun problème quant à cet aménagement, les agents doivent s'approprier l'espace (sic).

Le DDFIP s'est rendu sur place, et considère l'espace largement suffisant (73m2 pour 9/10 agents !), en tenant compte du télétravail !

Il concède cependant un problème acoustique et envisage la pose d'une cloison vitrée.

Quant à l'espace convivialité de Fréjus Estérel, il ne comprend pas notre intervention véhémente !

Enfin, notre délégation est intervenue sur la situation plus que tendue dans certains services, du fait du manque

d'effectifs criant et de la charge exponentielle de travail et de la surcharge mentale des agents. Jusqu'à quand cela pourra-t-il durer ?

En fin de convocation de ce 14 janvier, **FO-DGFIP** a demandé au DDFIP ses projets quant à la modification de l'accueil généraliste des usagers dans le Var. En effet, des consultations sont en cours dans certains sites, afin d'expérimenter de nouvelles méthodes, « permettant une meilleure adéquation de nos ressources par rapport aux attentes des clients (sic) ».

Bien que concédant des réflexions en cours, le DDFIP n'a pas souhaité développer le sujet ce jour. Il organisera réunions et CTL spécifique sur le sujet des horaires d'ouverture au public ! La mise en application de ce nouveau protocole est cependant d'ores et déjà prévu pour la campagne déclarative de revenu !

Juste pour rappel, un extrait de notre déclaration liminaire : **supprimer le paiement cash n'est qu'un pas de plus vers l'abandon de l'accueil physique généraliste. Le public n'est plus le bienvenu dans nos services qui bientôt, ne pourront même plus porter le nom de service public.**

Serions-nous malheureusement visionnaires ?

Vos représentants **FORCE OUVRIERE:**

Titulaires: S. Degeilh, S.Charbonneyre , F. Mosca

Lutte contre
la fraude fiscale



ET SI ON EMMERDAIT PLUTÔT LES ÉVADÉS FISCAUX ?

La lutte contre la fraude fiscale est un **enjeu majeur de souveraineté** et de **redressement des comptes publics**, et une condition essentielle pour faire respecter le **principe d'égalité devant l'impôt**.

La fraude fiscale porte atteinte, d'une part à la **solidarité nationale** en faisant reposer l'impôt sur les seuls contribuables qui respectent leurs obligations fiscales et, d'autre part, aux conditions d'une **concurrence loyale entre les entreprises**.

Pourtant les gouvernements successifs s'obstinent à affaiblir les moyens de la Direction Générale des Finances Publiques avec **7 fois plus de suppressions d'emplois** sur le quinquennat que dans l'ensemble de la fonction publique d'Etat avec encore **1506 emplois supprimés en 2022**. Intelligence artificielle ou pas, La France se résoud ainsi à perdre **entre 80 et 100 milliards d'euros/an**.



**LAISSEZ-NOUS
NOS MISSIONS!
RENDEZ-NOUS NOS EMPLOIS!**



20 745 EMPLOIS
SUPPRIMÉS
DEPUIS 2012

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

**#ON NE
S'HABITUE
PAS!**



**LAISSEZ-NOUS
NOS MISSIONS
RENDEZ-NOUS NOS EMPLOIS**